RAPPORT ANNUEL

2022 2023

TOUS Patriotes pour la réussite!

Centre de services scolaire des Patriotes

Québec

Acronymes

ASP :	Attestation de spécialisation professionnelle
CEAP :	Centre d'éducation des adultes des Patriotes
CSS :	Centre de services scolaire
CSSP :	Centre de services scolaire des Patriotes
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
DES :	Diplôme d'études secondaires
DG :	Direction générale
EHDAA, élèves HDAA :	Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
FP :	Formation professionnelle
FGA :	Formation générale des adultes
FGJ :	Formation générale des jeunes
LIP :	Loi sur l'instruction publique
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
ND :	Non disponible
PEVR :	Plan d'engagement vers la réussite
PP :	Passe-Partout
SARCA :	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SEAC :	Service aux entreprises et à la communauté
SSGC :	Service du secrétariat général et des communications
SOS :	Service de l'organisation scolaire
SRÉ :	Service des ressources éducatives
SRF :	Service des ressources financières
SRH :	Service des ressources humaines
SRI :	Service des ressources informatiques
SRM :	Service des ressources matérielles

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA PRÉSIDENCE
du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes

Au terme d'une année riche en projets et en réalisations, c'est avec beaucoup de fierté que nous présentons le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP).

Cette année représente la cinquième et dernière année du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) 2018-2023 du CSSP. Le CSSP a d'ailleurs légèrement dépassé (84.9 %) son objectif principal, soit l'atteinte d'un taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans, dont la cible était fixée à 84 %.

Une démarche d'analyse et de consultation a eu lieu en 2022-2023 afin d'élaborer le nouveau PEVR 2023-2027. Rappelons que le PEVR est l'outil qui permet au CSSP de partager à l'ensemble de ses parties prenantes ses priorités en vue d'assurer la réussite de tous ses élèves. Il guide également l'élaboration des projets éducatifs des établissements pour une période de 4 ans. Au cours de l'année, le CSSP a également adopté un plan stratégique organisationnel.

La croissance démographique sur le territoire du CSSP s'est maintenue. Pour la première fois de son histoire, le CSSP a franchi le cap des 36 000 élèves (36 215) inscrits dans ses établissements. Cette augmentation du nombre d'élèves génère des besoins d'espace supplémentaire qui se sont traduits pas des demandes d'agrandissement et de nouvelles écoles au ministère de l'Éducation (MEQ).

Parmi les autres faits saillants ayant marqué cette année scolaire, mentionnons que le CSSP a bonifié son offre de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (élèves HDAA). Cette nouvelle offre de services vise à répondre aux besoins des élèves tout en leur permettant de rester le plus près possible de la classe ordinaire.

Le CSSP a également consacré une grande partie de l'année 2022-2023 à l'élaboration de sa marque employeur, pour ainsi définir l'image qu'il projette auprès de ses employés et des candidats potentiels. C'est en mai 2023 que la nouvelle marque employeur a été lancée avec pour nouveau slogan « Le CSS des Patriotes : L'espace pour grandir ». Celle-ci est basée sur trois piliers distinctifs qui sont ressortis lors des consultations : l'évolution, les possibilités et le climat de travail.

En terminant, nous tenons à dire merci aux parents, nos partenaires les plus importants dans le développement et la réussite des élèves. Votre soutien, votre confiance et votre collaboration sont indispensables.

Merci aux membres du personnel, dans les écoles et dans les centres administratifs. Votre rôle est essentiel à la réussite de chacun des élèves.

Merci aux membres des conseils d'établissement et aux parents qui s'impliquent dans les différentes facettes de la vie de l'école. Votre engagement a des retombées directes sur le quotidien et le bien-être des élèves.

Merci aux membres du conseil d'administration, votre dévouement contribue à définir les grandes orientations du CSSP et permet la gestion efficace des ressources.

Vous contribuez tous à l’atteinte de la mission du CSSP.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !

Luc Lapointe, directeur général

Salvatore Mancini, président du Conseil d’administration

Table des matières

Acronymes 2
1. Présentation du centre de services scolaire 7
1.1 Le centre de services scolaire en bref 7
1.2 Faits saillants 14
1.3 Services éducatifs et autres services 15
2. Gouvernance du centre de services scolaire 17
2.1 Conseil d'administration 17
2.2 Autres comités de gouvernance 20
2.3 Code d'éthique et de déontologie 23
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics 23
3. Résultats 24
3.1 Plan d'engagement vers la réussite 24
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence 29
3.3 Procédure d'examen des plaintes 30
4. Utilisation des ressources 31
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire 31
4.2 Ressources financières 31
4.3 Gestion et contrôle des effectifs 33
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus 34
4.5 Ressources matérielles et informationnelles 35
5. Annexes du rapport annuel 36
Annexe A : Rapport du protecteur de l'élève 36
Annexe B : États financiers 2022-2023 47
Annexe C : Liste des représentants du Comité de parents 82

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le territoire de près de 1 000 km^2 du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est bordé par le fleuve Saint-Laurent et traversé par la rivière Richelieu. Situé en Montérégie, il comprend **21** municipalités faisant partie de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite D'Youville et de La Vallée du Richelieu.

En 2022-2023, **77** bâtiments accueillent les élèves jeunes et adultes ainsi que les employés des différents services.

1.1.1. Écoles et centres

Années	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Écoles primaires	55	56	56	56	56
Écoles secondaires	11	11	11	11	11
Formation professionnelle (FP)	1	1	1	1	1
Formation générale des adultes (FGA)	1	1	1	1	1
Total	**68**	**69**	**69**	**69**	**69**

1.1.2. Statistiques

- **Évolution du nombre d'élèves sur cinq ans***

Catégories	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Élèves | préscolaire 4 ans	52	201	285	459	531
Élèves | préscolaire et Passe-Partout	2 904	3 004	2 975	2 981	2 792
Élèves | primaire	18 876	19 034	19 025	18 970	19 089
Sous-total | préscolaire et primaire	21 832	22 239	22 285	22 410	22 412
Élèves | secondaire	11 015	11 356	11 804	12 121	12 661
Élèves | FP et FGA	986	1 122	1 135	1 099	1 142
Total	**33 833**	**34 717**	**35 224**	**35 630**	**36 215**

*Nombre d'élèves au 30 septembre de chaque année scolaire

Nombre d'élèves par catégorie, pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **35 073** élèves en formation générale des jeunes (**96,84 %**)
- **1 142** équivalents temps plein en formation générale des adultes et en formation professionnelle (**3,15 %**)

Au total, le CSSP scolarise **36 215** élèves, ce qui représente une augmentation de **1,64 %** comparativement à 2021-2022. Par catégorie :

- Le nombre d'élèves au préscolaire et primaire est resté stable;
- Une augmentation de **4,45 %** d'élèves au secondaire;
- Une augmentation de **3,9 %** d'élèves en FP et FGA.

Une analyse sur cinq ans, incluant 2022-2023, présente les augmentations suivantes :

- **2,65 %** au préscolaire et au primaire;
- **14,9 %** au secondaire;
- **15,82 %** en FP et FGA;
- **7 %** sur l'ensemble de la clientèle.

En 2022-2023, les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) représentent **8 525** élèves, soit **23,5 %** de la clientèle des jeunes. Parmi les élèves HDAA :

- **194 (2,3 %)** fréquentent le préscolaire;
- **3 908 (45,08 %)** fréquentent le primaire;
- **4 423 (51,9 %)** fréquentent le secondaire.

Sur les trois dernières années, le nombre total des élèves HDAA représente respectivement **22,3 %**, **19,9 % et 23,5 %** de la clientèle jeune, ce qui est relativement stable.

Chaque année, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) attribue un indice de milieu socioéconomique à chaque école du Québec, indice allant de 1 jusqu'à 10. Au CSSP, aucune école n'est considérée défavorisée, c'est-à-dire ayant un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10. Cependant, **10** écoles font partie des milieux présentant un indice de défavorisation intermédiaire de 6 ou 7, ce qui représente **15 %** de l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Parmi ces écoles, toutes sont de niveau primaire et aucune de niveau secondaire.

1.1.3. Présentation de chacune des écoles et des centres

Beloeil, McMasterville, St-Mathieu-de-Beloeil			
École	**Nombre d'élèves**	**École**	**Nombre d'élèves**
Saint-Mathieu	608	Au Coeur-des-Monts	609
Jolivent	340	La Farandole	428
Le Petit-Bonheur	244	Polybel	1 459
Le Tournesol	510	éducation internationale	1 248

Boucherville			
École	**Nombre d'élèves**	**École**	**Nombre d'élèves**
Louis-Hippolyte-Lafontaine	316	Père-Marquette	355
Pierre-Boucher	301	Les Jeunes Découvreurs	528
Antoine-Girouard	321	De Mortagne	2 713
Paul-VI	437	orientante L'Impact	191
De La Broquerie	375		

Carignan, Chambly			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
de la Passerelle	312	Madeleine-Brousseau	687
De Bourgogne	582	du Parchemin	294
Sainte-Marie	714	Carignan-Salières	699
De Salaberry	312	de Chambly	823
Jacques-De-Chambly	326	le Tremplin	76

Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Au-Fil-de-l'Eau	572	Paul-Émile-Borduas	319
de la Pommeraie	358	Notre-Dame	434
de l'Aquarelle	343	Ozias-Leduc	1 678

St-Amable			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Le Sablier	293	Le Rocher	267
de l'Envolée	309	François-Williams	340
de l'Odyssée	531		

St-Basile-le-Grand			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Jacques-Rocheleau	550	de la Mosaïque	566
de la Chanterelle	304		

St-Bruno-de-Montarville			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
De Montarville	620	Monseigneur-Gilles-Gervais	522
Albert-Schweitzer	542	du Mont-Bruno	1 678

Sainte-Julie			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
L'Arpège	270	Du Moulin	400
Le Rucher	449	du Grand-Chêne	241
Aux-Quatre-Vents	405	du Tourne-Vent	311
Arc-en-ciel	363	du Grand-Coteau	737

Varennes			
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
J.P.-Labarre	460	de la Source	335
les Marguerite	339	du Carrousel	354
La Roseraie	289	le Carrefour	1 183

Verchère, Calixa-Lavallée		Contrecoeur	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Ludger-Duvernay	511	Mère-Marie-Rose	378
		des Cœurs-Vaillants	568

St-Antoine-sur-Richelieu		St-Marc-sur-Richelieu	
École	Nombre d'élèves	École	Nombre d'élèves
Georges-Étienne-Cartier	140	des Trois-temps	173

St-Charles-sur-Richelieu		St-Denis-sur-Richelieu	
École	École	École	Nombre d'élèves
Saint-Charles	93	Saint-Denis	168

Saint-Jean-Baptiste	
École	École
de l'Amitié	263

1.1.4. Évolution démographique

La croissance démographique ainsi que de nouveaux services tels que l'offre pour le préscolaire 4 ans et l'ajout de classes spécialisées, tant au primaire qu'au secondaire, nécessitent des travaux de construction de nouvelles écoles, d'agrandissement ou de modification aux écoles actuelles.

Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, **8** demandes ont été acheminées au MEQ. Parmi ces projets, il y a eu **2** demandes de construction d'école primaire, **1** demande de construction d'école secondaire, **1** demande d'agrandissement d'école primaire, ainsi que **3** demandes de reconstruction partielle ou complète d'écoles primaires. De ce nombre, **une demande** a été autorisée par le ministre de l'Éducation, dans le cadre du volet scolaire du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033.

1.1.5. Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés : **20 047**

Nombre de véhicules sur la route : **347**

- Autobus scolaire : **184**
- Minibus : **37**
- Véhicules adaptés : **10**
- Berlines : **126**

1.1.6. Nombre d'employés par catégorie

Un total de **6 700** employés* répartis ainsi :

- **3 628** enseignants
- **266** professionnels
- **2 561** employés de soutien
- **245** directions, directions adjointes d'établissements et cadres

** incluant toutes les catégories de statuts d'employés au 30 juin 2023.*

1.1.7. Employés des services administratifs

■ Organigramme du Centre de services scolaire des Patriotes

Jusqu'au 31 décembre 2022

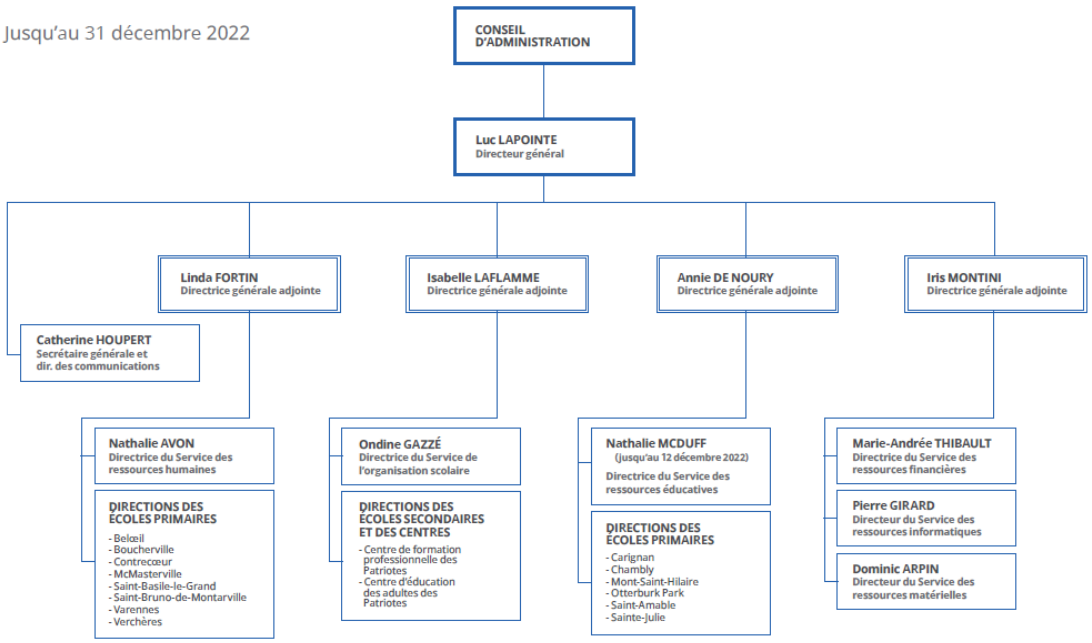

Depuis janvier 2023

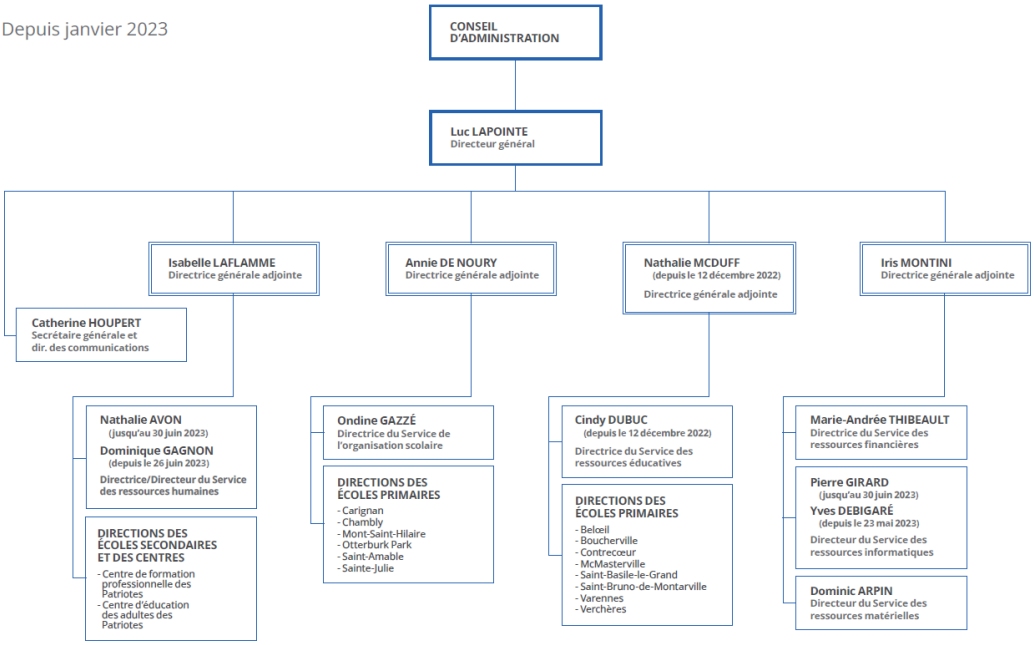

1.2 Faits saillants

Élaboration d'une marque employeur : Une démarche de plusieurs mois a débuté à l'automne 2022 pour l'élaboration d'une nouvelle marque employeur. La marque employeur a été développée à la suite d'une consultation incluant notamment un sondage et des groupes de discussion.

Une marque employeur est l'image projetée d'une organisation auprès de ses employés et des candidats potentiels. Elle inclut des stratégies de marketing et de communication qui visent à promouvoir et faire connaître le CSSP.

C'est en mai 2023 que la nouvelle marque employeur a été lancée. Celle-ci est basée sur trois piliers distinctifs qui sont ressortis lors des consultations : l'évolution, les possibilités et le climat de travail. Le nouveau slogan « Le CSS des Patriotes : L'espace pour grandir », l'image de marque, ainsi qu'une vidéo promotionnelle ont été présentés lors de ce lancement.

Nouvelle DGA : Lors de sa séance du 25 octobre 2022, le Conseil d'administration du CSSP a procédé à la nomination d'une nouvelle directrice générale adjointe, Mme Nathalie Mc Duff. Cette nomination a fait suite à l'annonce du départ à la retraite de Mme Linda Fortin.

Mme Mc Duff est à l'emploi du CSSP depuis 1997. Elle a débuté sa carrière comme enseignante au primaire durant 7 ans, pour ensuite devenir directrice adjointe de deux écoles primaires. Elle est ensuite devenue directrice d'école primaire, puis d'une école secondaire pendant 6 ans. En 2019, elle est devenue la directrice du SRÉ.

Nouvelle école : Dans le cadre du volet scolaire du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033, le ministère de l'Éducation a répondu favorablement à une des demandes du CSSP, soit de procéder au remplacement des deux plus anciennes sections de l'école des Trois-Temps, située à Saint-Marc-sur-Richelieu. Ce projet représente un investissement de **24 M$**.

La section la plus récente de l'école (1996), qui comprend deux locaux de classe ainsi qu'un gymnase, sera conservée et intégrée dans le nouvel ensemble.

Nouvelle offre de services aux élèves HDAA : Le CSSP, en collaboration avec des directions d'établissement, des enseignants, des professionnels, des techniciens en éducation spécialisée et des conseillers pédagogiques, a bonifié son offre de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, aussi appelés élèves HDAA.

S'appuyant sur des pratiques issues de la recherche — du Québec et d'ailleurs dans le monde — ainsi que sur le modèle de réponse à l'intervention, l'offre de services pour les élèves HDAA vise à répondre aux besoins des élèves tout en leur permettant de rester le plus près possible de la classe ordinaire.

La nouvelle offre de services aux élèves HDAA a été présentée le 4 mai 2023 et a été mise en place dès l'année scolaire 2023-2024. Elle est déployée auprès des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Elle s'applique aux classes ordinaires comme aux classes d'enseignement spécialisé. Le déploiement de cette nouvelle offre de services se fera graduellement au cours des prochaines années.

Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) : Une démarche d'analyse et de consultation a eu lieu en 2022-2023 afin d'élaborer le nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Le PEVR est un outil qui permet au CSSP de partager à l'ensemble de ses parties prenantes ses priorités en vue d'assurer la réussite de tous ses élèves. Il guide également l'élaboration des projets éducatifs des établissements pour une période de 4 ans.

C'est le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) qui avait pour mandat d'élaborer et de proposer les révisions du PEVR selon un processus structuré et rigoureux. La première étape était d'établir un portrait externe et interne du CSSP, en effectuant une analyse sociodémographique du territoire et en identifiant les zones de vulnérabilité du CSSP. La deuxième étape était la consultation des parties prenantes. Enfin, la troisième et dernière étape a été l'élaboration des orientations et des objectifs, ainsi que la détermination des indicateurs et des cibles.

Le Conseil d'administration a également approuvé un Plan stratégique organisationnel (PSO) qui intègre les orientations du PEVR 2023-2027 ainsi que les autres orientations stratégiques que le CSSP se donne pour réaliser sa mission et atteindre sa vision.

Le nouveau PEVR 2023-2027 a été présenté au Ministère au mois de mai 2023 et a été officiellement lancé au début de l'année scolaire 2023-2024.

1.3 Services éducatifs et autres services

L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

> « *Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.*
>
> *À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.*
>
> *Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région*
>
> *Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.* »

1.3.1. Services offerts

L'éducation préscolaire : L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein dans chacune des municipalités où des écoles primaires sont situées sur le territoire du CSSP. De plus, le programme Passe-Partout est disponible dans certaines écoles pour les enfants de 4 ans.

D'autre part, l'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves HDAA dans certaines écoles. **32** classes de préscolaire 4 ans à temps plein sont également offertes de même qu'une classe de préscolaire 4 et 5 ans.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire : Tous les élèves du CSSP ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et avec les programmes prévus par le MEQ.

En plus du programme régulier, plusieurs écoles offrent des concentrations ou des projets pédagogiques particuliers qui, pour certains, sont offerts aux élèves de l'ensemble ou d'une partie du territoire du CSSP. Par ailleurs, le CSSP compte une école secondaire à vocation particulière, soit l'École d'éducation internationale située à McMasterville.

L'éducation des adultes : Le CSSP offre, à l'éducation aux adultes, les services suivants aux élèves de 16 ans et plus : formation générale de niveau secondaire et présecondaire, formation à distance, francisation, insertion sociale et socioprofessionnelle, reconnaissance des acquis et services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

La formation professionnelle : La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du Centre de formation professionnelle des Patriotes.

Service aux entreprises et à la communauté : Le 19 mai 2023, le service a lancé sa nouvelle image de marque, notamment le nom Geyser formation, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du CFPP. Le Service aux entreprises est spécialisé en formation sur mesure destinée aux entreprises et aux individus. Pour une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétence, le Service aux entreprises et à la communauté peut organiser la formation qui convient, soit dans les milieux de travail ou dans les locaux du CSSP. Ce service offre également de la formation continue aux employés du CSSP.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Nom	Poste
Christine Bourgeois	Personnel | Professionnel non enseignant
Éric Capuano	Parent
Gilles Cazade	Parent et président
Pierre Chaloux	Communauté | Expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles.
Joël Delisle	Communauté | Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Christian Descôteaux	Personnel | Direction d'établissement
Cindy Dubuc	Personnel | Encadrement
Stéphane Lacroix	Personnel | Enseignant
Marie-Michèle Lemieux	Communauté | Personne âgée de 18 à 35 ans
Claudine Loiselle	Personnel | Soutien
Jean-François Lortie	Communauté | Issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Salvatore Mancini	Parent
Bao Huong Trinh	Parent et vice-présidente
Éric Trudeau	Communauté | Expertise en gouvernance et éthique
Marie-Ève Turcotte	Parent

Calendrier des séances tenues

- 30 août 2022
- 27 septembre 2022
- 25 octobre 2022
- 13 décembre 2022
- 21 février 2023
- 25 avril 2023
- 30 mai 2023
- 27 juin 2023

Décisions du conseil d'administration

Adoptions et approbations

- Processus annuel de gouvernance
- Mandats des comités de travail
- Processus visant l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
- Autorisation d'un régime d'emprunt à long terme pour 2022-2023
- Abrogation des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, des services et de travaux de construction des organismes publics
- Cooptation d'un membre de la communauté – personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Critères et processus d'évaluation du directeur général | Adoption
- Dotation d'un poste de direction générale adjointe | Formation d'un comité de sélection
- Demandes d'ajout d'espace 2022-2023 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2023-2033
- Appel de projets (sous-mesure 50631) | Remplacement de bâtiments
- Révision de l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes des Patriotes pour l'année scolaire 2022-2023
- Autorisation d'un régime d'emprunt | Marge de crédit pour les projets d'investissement 2022-2023
- Approbation de l'état des taxes scolaires dues
- Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Encadrements financiers 2022-2023 | Modification
- Auditeur externe | Octroi de contrat
- Offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption
- Politique relative aux services aux dîneurs | Modification
- Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes | Modification
- Politique relative à la formation continue | Adoption
- Critères et processus d'évaluation du directeur général | Grille d'évaluation | Adoption
- Révision et abrogation de politiques en lien avec les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique en 2020 et en 2022 | Adoption
- Planification des besoins d'espace 2022-2027 | Adoption
- Plan d'effectif du personnel cadre | Modification

- Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 | Approbation
- Plan stratégique organisationnel (PSO) 2023-2027 | Approbation
- Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves | Adoption
- Protectrice de l’élève | Prolongation de contrat
- Plan d’investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur pluriannuel d’investissement) et des budgets associés à ces travaux | Adoption
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour 2022-2023 à 2024-2025 et liste et actes d’établissement des écoles et des centres 2022-2023 | Adoption
- Plan d’effectif du personnel cadre | Modification
- Rapport du comité d’évaluation du DG | Adoption

Désignations

- Désignation à la présidence du conseil d’administration
- Désignation de membres sur les comités du conseil d’administration
- Désignation des membres du comité d’enquête prévu au règlement sur les normes d’éthique et déontologie
- Désignation de membres à des comités du conseil d’administration
- Désignation à un poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe
- Désignation d’un responsable du traitement des plaintes

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	• Salvatore Mancini, responsable • Marie-Michèle Lemieux • Jean-François Lortie • Christian Descôteaux
Comité de vérification	• Éric Capuano, responsable • Pierre Chaloux • Cindy Dubuc • Christine Bourgeois
Comité des ressources humaines	• Joël Delisle • Stéphane Lacroix • Gilles Cazade • Éric Trudeau • Marie-Ève Turcotte
Comité de révision	• Éric Capuano • Pierre Chaloux • Salvatore Mancini • Marie-Ève Turcotte • Cindy Dubuc (substitut) • Stéphane Lacroix (substitut) • Marie-Michèle Lemieux (substitut) • Claudine Loiselle (substitut) • Jean-François Lortie (substitut) • Bao Huong Trinh (substitut)
Comité d'évaluation du Directeur général	• Éric Trudeau • Joël Delisle • Gilles Cazade • Marie-Ève Turcotte

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tous les membres de la direction générale, les directions, directions adjointes et cadres des 69 établissements et des huit services administratifs.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	• Chantal Besner, présidente et membre parent • Cynthia Vallée, vice-présidente et membre parent • Natalia Alberdi, membre parent • Sébastien Juteau, membre parent • Danny L'Abbée, technicien en éducation spécialisée • Simon Lachapelle, enseignant • Angélique Machado, membre parent • Martine Malo, agente de bureau classe 1 au SRÉ • Steve Patenaude, membre parent • Audrey Proulx, membre parent • Christine Séguin, enseignante (en remplacement de Marie-Claude Lauzon) • Hélène Tessier, membre parent • Catherine David, directrice adjointe d'établissement • Marjolaine Farmer, psychoéducatrice • Geneviève Lapointe, directrice adjointe du SRÉ
Comité consultatif de transport	• Marie-Claire Beauregard, directrice d'établissement • David Mcguffie, chef Réseau et voies réservées du Réseau et Centre Longueuil, RTL • Bao Trinh, membre désignée par le Conseil d'administration • Claudine Loiselle, membre désignée par le Conseil d'administration et présidente du comité • Jaziel Petrone, directeur général, Collège Saint-Paul • Yves Auffret, membre du comité de parents • Alexandre Villeneuve, analyste, planification, EXO
Comité de parents	Voir la liste en annexe C
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	• Marie-France Bosa, technicienne en éducation spécialisée • France Dubé, PH.D., professeure à l'UQAM • Cindy Dubuc, directrice du SRÉ *(à partir*

	de janvier 2023) • Stéphane Joyal, directeur d'établissement • Lysanne Landry, directrice d'établissement • Luc Lapointe, directeur général • Nathalie Mc Duff, directrice du SRÉ • Pascale Morin • Valérie Nadeau, conseillère pédagogique • Audrey O. Poliquin, enseignante • Annie Pontbriand, directrice d'établissement • Brigitte Robert, orthopédagogue • Louise-Hélène St-Amand Vanasse, conseillère pédagogique • Christine Tremblay, directrice d'établissement • Véronique Vallières, enseignante
Comité de répartition des ressources	• Nathalie Avon, directrice du SRH • Mélanie Bérubé, directrice d'établissement • Nathalie Chenette, directrice d'établissement *(membre depuis avril 2023)* • Robert D'Aquila, directeur d'établissement • Christian Descôteaux, directeur d'établissement • Mathieu Desnoyers, directeur d'établissement • Cindy Dubuc, directrice du SRÉ • Diane Fortin, directrice d'établissement conseil à l'organisation scolaire *(membre jusqu'en décembre 2022)* • Christine Fournier, directrice d'établissement • Nathalie Hébert, directrice d'établissement • Stéphane Joyal, directeur d'établissement • Luc Lapointe, directeur général • Marc-André Meunier, directeur d'établissement • Isabelle Monarque, directrice d'établissement • Geneviève Richard, directrice d'établissement • Marie-Andrée Thibault, directrice du SRF

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Les membres du Conseil d'administration sont soumis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (RLRQ c. I-13.3, r. 7.02).

Aucune plainte n'a été soumise au Comité d'enquête sur l'éthique et la déontologie au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Ce Règlement est disponible dans la section Règlements sur le site Web du CSSP ainsi que sur le site des Publications du Québec.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En application de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible ou qui croit qu'un tel acte est sur le point d'être commis au sein d'une école, d'un centre de formation ou d'un service d'un centre de services scolaire peut agir comme « lanceur d'alerte » et s'adresser à la personne responsable de recevoir ces divulgations.

- **Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Reddition de comptes 2022-2023 ***Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics***	**Nombre de divulgations ou de communications de renseignements**
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	1
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	1
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, la responsable a reçu **1** dénonciation.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les objectifs du CSSP sont les mêmes que ceux du MEQ. Les résultats et les explications des initiatives dans le cas d'une cible non atteinte sont présentés au point 3.1.2.

L'année d'une cohorte réfère à l'année scolaire où les élèves ont débuté leur 1re secondaire. Chaque cohorte est suivie durant 7 ans.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif - Diplomation et qualification	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Résultats cohorte 2013-2014[1]	Résultats cohorte 2014-2015[2]	Résultats cohorte 2015-2016[3]
1.1 Améliorer la qualification et la diplomation des élèves de moins de 20 ans	Taux de qualification et de diplomation des élèves de moins de 20 ans	84,5 %	84 %	82,7 %	82,0 %	84,9 %

Objectifs – Équité	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Résultats cohorte 2013-2014[4]	Résultats cohorte 2014-2015[5]	Résultats cohorte 2015-2016[6]
2.1 Réduire les iniquités de réussite entre les garçons et les filles	Écart entre le taux de qualification et de diplomation des filles et celui des garçons	5,6 %	6,5 %	10,1 %	10 %	5,9 %

[1] Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020
[2] Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021
[3] Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022
[4] Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020
[5] Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021
[6] Cohorte 2015-2016 suivie jusqu'en 2021-2022

2.2 Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves	Écart entre le taux de qualification et de diplomation des autres élèves et celui des élèves HDAA	24,1 %	26 %	32 %	32,2 %	26,4 %
2.3 Réduire les iniquités entre les élèves qui ont commencé leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et ceux des autres milieux	Écart entre le taux de qualification et de diplomation des élèves qui ont commencé leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et celui des élèves des autres milieux	6,2 %	15 %	23 %	24,9 %	21,5 %
2.4 Réduire les iniquités entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves	Écart entre le taux de qualification et de diplomation des élèves issus de l'immigration et celui des autres élèves	ND	0 %	0,3 %	0,4 %	4,3 %

Objectif – Maîtrise de la langue	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Juin 2021	Juin 2022	Juin 2023
3.1 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4e année du primaire	Taux de réussite des élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4e année du primaire	87,4 %	95 %	N/A[7]	89,4 %	92,5 %

[7] Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent, non disponibles pour juin 2021.

Objectif – Cheminement scolaire	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Septembre 2020	Septembre 2021	Septembre 2022
4.1 Maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur	11,1 %	6 %	5,2 %	4,9 %	5,4 %

Objectifs – Milieu de vie	Indicateur	Cible MEQ	Cible CSSP	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023
5.1 Augmenter la proportion de bâtiments étant dans un état satisfaisant	Proportion de bâtiments dont l'état de vétusté est satisfaisant	50 %	56 %	36 %	36 %	14,2 %
5.2 Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	Proportion d'écoles primaires qui offrent 60 minutes ou plus d'activités physiques par jour pour tous les élèves	65 **%**	100 %	41,1 %	41,1 %	76,8 %

Explication des résultats

L'année scolaire 2022-2023 marque la cinquième et dernière année du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023. Le PEVR du CSSP était structuré autour d'un objectif principal — l'amélioration du taux de qualification et de diplomation des élèves de moins de 20 ans — appuyé par quatre objectifs de réduction des inégalités, d'un objectif d'amélioration de la maîtrise de la langue, d'un objectif lié au cheminement scolaire et de deux objectifs liés au milieu de vie, soit l'amélioration de l'indice de vétusté des bâtiments et l'amélioration du nombre d'écoles primaires offrant 60 minutes d'activité physique par jour.

Les deux années de pandémie ont entrainé des ajustements importants, notamment au regard de l'application du Régime pédagogique et des épreuves ministérielles se traduisant également dans les taux de qualification et de diplomation des élèves. La pénurie de personnel, s'étant intensifiée au cours des deux dernières années, a également réduit la capacité du CSSP à déployer de façon optimale certains moyens initialement prévus. La combinaison de ces deux situations explique donc en grande partie les objectifs qui n'ont pas été atteints.

L'objectif principal visant à améliorer le taux de qualification et de diplomation des élèves de moins de 20 ans a été dépassé. Pour la cohorte de 2015-2016, le taux de qualification et de diplomation est de **84,9 %** ce qui représente une augmentation de **5,5 %** par rapport à la situation de départ. Cette amélioration s'explique par l'ensemble des initiatives mises en place. Outre les moyens initialement prévus, de nouveaux moyens plus spécifiques ont été introduits afin de soutenir les élèves à la fin de leur parcours scolaire, par exemple :

- la mise en place d'une procédure de suivi des élèves qui quittent la formation générale des jeunes afin de les ramener dans un parcours mieux adapté à leurs besoins ;
- le projet Relance qui offre la possibilité à des élèves de 4e et 5e secondaire, à risque de non-diplomation, de réussir les cours exigés pour obtenir leur diplôme d'études secondaires ou d'accéder à un programme en formation professionnelle ;
- le déploiement de l'offre de cours d'été en ligne pour les CSS de la Montérégie et de l'Estrie.

Les élèves sont également accompagnés par les conseillers d'orientation des écoles secondaires afin de faire le bon choix de cours pour compléter leur parcours et obtenir un diplôme.

L'objectif visant la réduction des écarts entre les taux de qualification et de diplomation des garçons et les filles a également été réalisé. Au terme du PEVR, l'écart se situe à **5,9 %** en faveur de filles alors que l'objectif visait un écart minimal de **6,5 %**. Cette amélioration s'explique par l'accompagnement accru des équipes-écoles par les conseillers pédagogiques dans la mise en œuvre du modèle de réponse à l'intervention. Une bonification de l'offre d'activités parascolaires au secondaire ainsi que la mise en place de pratiques pédagogiques efficaces dans les écoles expliquent également l'atteinte de la cible.

L'objectif visant à réduire les iniquités de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les autres élèves a presque été atteint. En effet, l'écart entre le taux de qualification et de diplomation des élèves HDAA et celui des autres élèves est **26,4 %** pour la cohorte de 2015-2016 alors que la cible avait été établie à **26 %**. Cette amélioration témoigne des efforts déployés au cours des cinq dernières années et encourage le CSSP à les poursuivre et à les bonifier. Par exemple, bien que le personnel des écoles ait été accompagné avec le modèle de réponse à l'intervention, ces accompagnements doivent être maintenus et bonifiés notamment avec l'ajout de **10** orthopédagogues afin de soutenir davantage les élèves du secondaire.

Afin de poursuivre l'amélioration de la réussite des élèves HDAA, des moyens seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre du PEVR 2023-2027. La formation et l'accompagnement sur la différenciation des pratiques pédagogiques, la formation et l'accompagnement sur les exigences

modifiées au bulletin, et le déploiement d'une nouvelle offre de services pour les élèves HDAA qui prévoit la mise en place de services intermédiaires pour soutenir ces élèves de façon accrue dans un contexte de classe ordinaire en sont quelques exemples.

L'objectif visant la réduction des écarts entre les taux de qualification et de diplomation des élèves ayant commencé leur secondaire dans une école située en milieu défavorisé et les autres élèves n'a pas été atteint. Au terme du PEVR, malgré une amélioration de **4,5 %** au regard de la situation de départ, l'écart se situe à **21,5 %** alors que l'objectif visait un écart minimal de **15 %**. Ce résultat s'explique par la transition du primaire vers le secondaire qui constitue un enjeu dans plusieurs des écoles secondaires. L'accompagnement accru des enseignants dans ce milieu a tout de même permis de faire une différence. En identifiant ces éléments, des actions seront mises en place dans les prochaines années.

L'objectif visant la réduction des écarts de réussite entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves est dépassé. Le CSSP visait un écart nul entre le taux de qualification et de diplomation des élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Canada) et celui des autres élèves. L'écart est de **4,3 %** en faveur des élèves issus de l'immigration. La mise en place d'un guichet unique pour ces élèves qui s'inscrivent pour une première fois dans une école du CSSP explique entre autres ce résultat. Ce processus permet d'évaluer les besoins des élèves et de leur offrir des services adaptés. Le CSSP a également mis en place deux points de service au secondaire permettant d'offrir un soutien accru aux élèves issus de l'immigration.

Malgré la mise en place de plusieurs actions, **l'objectif visant à augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4e année du primaire** n'a pas été atteint. En juin 2023, le taux de réussite à l'épreuve est de **92,5 %** alors que l'objectif visait un taux de réussite de **95 %**. Parmi ces actions, mentionnons la mise en place de communautés d'apprentissage en écriture dans plusieurs écoles du CSSP, le soutien des enseignants pour l'organisation d'ateliers d'écriture en classe, l'accompagnement des équipes d'enseignants sur les pratiques évaluatives en écriture et l'accompagnement des enseignants de 4e année pour la correction collective de l'épreuve d'écriture. Pour améliorer le taux de réussite, le CSSP devra renforcer les moyens déjà en place, notamment en offrant un accompagnement accru dans certaines écoles plus vulnérables au niveau de la réussite en français, avec l'aide de conseillers pédagogiques. Cette zone de vulnérabilité a de nouveau été identifiée lors de l'analyse des résultats pour la révision du PEVR 2023-2027 et la compétence « Écrire » a été de nouveau ciblée.

Pour la période du PEVR, le CSSP désirait maintenir **la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, soit 6 %.** Cet objectif a également été atteint, et même dépassé. La proportion des élèves entrant au secondaire à l'âge de 13 ans et plus est de **5,4 %** en septembre 2022. Cette réussite s'explique principalement par l'accompagnement offert sur la différenciation pédagogique et les pratiques évaluatives auprès des équipes des écoles primaires de notre territoire.

L'objectif visant à augmenter la proportion de bâtiments étant dans un état satisfaisant n'a pas été atteint. Cette proportion étant de **14,2 %** en janvier 2023, alors que l'objectif visait à atteindre **56 %**. L'état de vétusté des bâtiments est déterminé à la suite d'une lecture réalisée avec le logiciel de gestion immobilière du MEQ. Au-delà du taux de vétusté, ce résultat témoigne d'une

évaluation rigoureuse de l'état de l'ensemble de ses bâtiments par le CSSP afin de prioriser les travaux à venir en fonction des allocations du MEQ.

L'objectif de faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour est intimement lié à l'aide financière spécifique octroyée à chacune des écoles pour favoriser la mise en œuvre d'actions contribuant à l'atteinte de l'objectif. Au terme du PEVR, il était prévu que la totalité des écoles ait reçu le soutien financier. Ce déploiement s'est fait sur une année supplémentaire, soit six ans au lieu des cinq années du PEVR 2018-2023. Plus précisément, en 2022-2023, **76,8 %** des écoles primaires avaient bénéficié de l'aide financière. Pour l'année scolaire 2023-2024, **100 %** des écoles vont bénéficier de ce soutien.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Écoles secondaires			
François-Williams	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Voir la note ci-dessous
Du Mont-Bruno	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Voir la note ci-dessous
Écoles primaires			
Du Moulin	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Voir la note ci-dessous
Du Tourne-Vent	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Voir la note ci-dessous
De Montarville	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	Voir la note ci-dessous
Les Marguerite	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	Voir la note ci-dessous

Note : Les dossiers traités par la Protectrice de l'élève étant confidentiels et ne faisant pas l'objet d'un suivi auprès du CSSP, dans la majorité des cas, il n'est pas possible de savoir, par école, quelle proportion des événements a fait l'objet d'une plainte auprès d'elle. Celle-ci indique dans son rapport annuel avoir traité sept plaintes pour de l'intimidation ou de la violence, en 2022-2023, sans préciser quelles écoles étaient visées.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Les différents événements répertoriés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu aux interventions suivantes, en application du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur
- Suspension interne ou externe
- Accompagnement par un ou une technicienne en éducation spécialisée ou un ou une psychoéducatrice
- Changement d'école
- Geste de réparation
- Récréations et/ou dîner et/ou déplacements supervisés pour les élèves concernés
- Recours à des organismes externes spécialisés en matière d'intimidation et/ou de violence

Par ailleurs, les établissements réalisent des activités de sensibilisation nombreuses et variées auprès des élèves, afin de prévenir les actes d'intimidation et de violence.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le parent (ou l'élève adulte) insatisfait de la façon dont un signalement ou une situation d'intimidation ou de violence a été traitée par l'établissement, peut s'adresser au Service au parents et du traitement des plaintes du CSSP.

Les analystes responsables de ce service traitent les plaintes et demandes d'information de toute nature, de parents ou d'élèves, et les classent en différentes catégories, dont la catégorie « intimidation et violence ».

Pour l'année 2022-2023, un total de **644** dossiers ont été traités par les analystes, dont **148** demandes d'information et **496** plaintes. Ce total de **644** dossiers représente **1,8** demandes par 100 élèves.

De ce total, **24** plaintes et **3** demandes d'information appartiennent à la catégorie « intimidation et violence », en 2022-2023. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2021-2022. Les dossiers de la catégorie « intimidation et violence » représentaient **4,7 %** de l'ensemble des dossiers en 2021-2022 contre **3,2 %** des dossiers en 2022-2023.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus entre les diverses unités administratives a pour objectif principal de leur permettre de réaliser les mandats qui leur sont confiés afin d'atteindre les objectifs du PEVR.

La répartition de revenus a aussi comme objectif :

- de supporter l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité du personnel d'encadrement en situant le plus près possible de l'élève les choix budgétaires;
- de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative et permettre la réalisation des projets éducatifs;
- d'encourager l'innovation et l'évolution par la mise en place de meilleures pratiques appuyées par la recherche.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

La répartition des revenus se fait :

- en conformité avec les orientations et les priorités budgétaires retenues par le CSSP;
- dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques, procédures et règles de gestion s'appliquant au CCSP et à ses établissements;
- avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les règles de gestion budgétaire et d'allocation des ressources, telles que précisées dans l'écrit de gestion *Encadrements financiers 2022-2023*, disponible sur le site Web du CSSP, détaillent toutes les modalités rattachées aux sommes allouées aux unités administratives pour les différents budgets et aux règles de gestion applicables à ces budgets. Cet écrit de gestion précise les critères utilisés pour répartir les ressources. Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou la réussite des élèves. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

4.2 Ressources financières

Les résultats financiers du CSSP pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été affectés par plusieurs événements exceptionnels.

Premièrement, le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA

Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que l'augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale, qui font ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées. Cette nouvelle application a été comptabilisée de façon rétroactive et a eu un impact net positif de **60,3 M$**.

Au cours de l'année 2022-2023, le MEQ est venu compenser pour **2,7 M$** une partie des coûts liés au règlement des ententes salariales de l'an dernier, verser un montant de compensation des coûts antérieurs engendrés par la COVID pour **1,6 M$**, récupérer pour **0,4 M$** de moins que prévu des sommes non dépensées des mesures dédiées et protégées ainsi qu'un ajustement de certaines mesures pour **0,4 M$** générant ainsi un surplus de **5,0 M$**.

De plus, l'optimisation du surplus par le financement des dépenses d'investissement non capitalisables de **3,0 M$** et la comptabilisation des provisions salariales d'avril à juin 2023 de **4,1 M$** a eu comme effet de diminuer les surplus de **7,1 M$.**

Ainsi, les résultats financiers présentés à l'état des résultats auraient été fort différents sans ces événements non récurrents. Le surplus total de **64,5 M$** est alors surévalué et aurait été de **6,2 M$** sans les éléments cités précédemment.

4.3.1. Revenus

- **Revenus (en millions de dollars)**

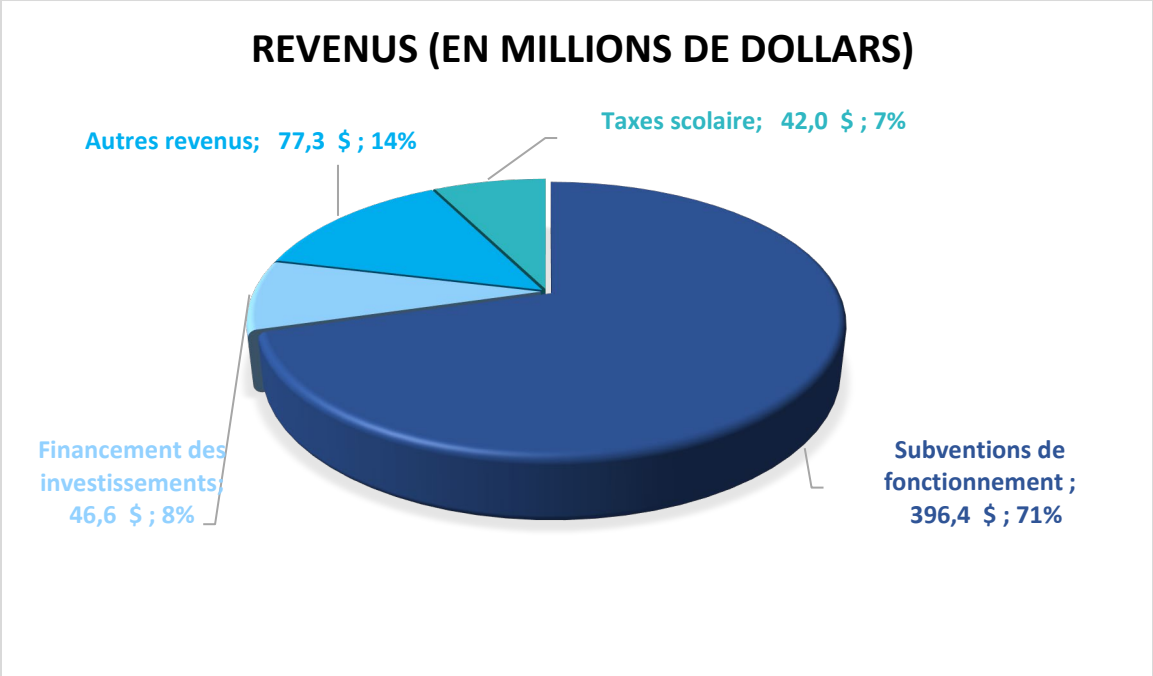

4.2.2. Dépenses

- **Dépenses (en millions de dollars)**

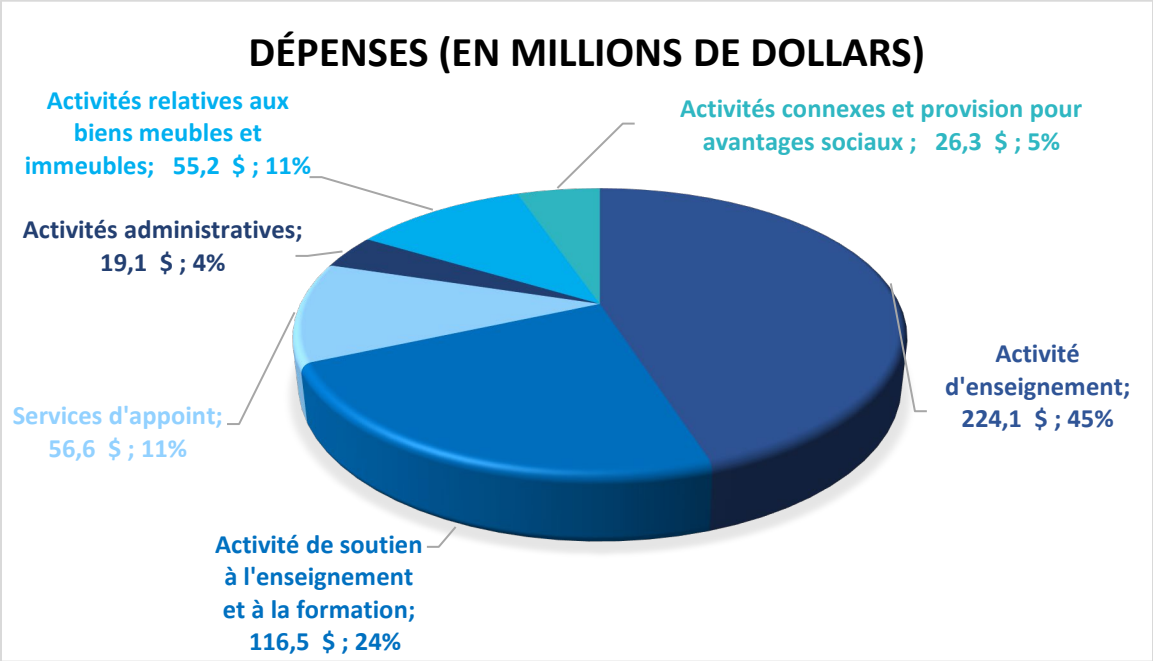

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

- **Répartition de l'effectif en heures**

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	411 512,22	0 h	411 512,22	269
2. Personnel professionnel	413 358,72	0 h	413 358,72	287
3. Personnel enseignant	3 723 586,77	0 h	3 723 586,77	4 769
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 477 517,92	0 h	2 477 517,92	2 993
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	240 376,30	0 h	240 376,30	234
Total en heures	**7 266 351,93**	**39 948,45***	**7 266 351,93**	**8 552**

*HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 39 948,45$ CE MONTANT EST INCLUS DANS LE TOTAL DES HEURES RÉMINÉRÉES

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	**6 796 208,37**
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	**7 266 351,93**
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	**470 143,56**
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (*Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation*)	**Non**

Le nombre d'heures rémunérées pour la période 2022-2023 par rapport à la cible représente une variation à la hausse de **6,9 %.**

Le MEQ a déterminé que la cible annuelle pour l'année 2022-2023 ne serait pas utilisée et que la cible restait la même que celle de l'année 2021-2022.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre d'élèves, soit un total de **584** élèves de plus par rapport à l'année précédente, représentant **1,64 %** d'augmentation. De plus, il faut considérer l'ajout de nouvelles mesures d'investissement en éducation du gouvernement du Québec pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les écoles.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 $ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	109	22 906 669,03
Total	109	22 906 669,03

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

- **Maintien de l'actif immobilier (du 1er avril au 31 mars)**

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
38 836 394 $	36 571 750 $	37 814 917 $	767 898 $

4.5.2 Ressources informationnelles

En 2020-2021, le SRI a créé une plateforme de cours d'été en ligne pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire, en collaboration avec **11** CSS de la Montérégie et de l'Estrie. Le développement et l'amélioration de cette plateforme s'est poursuivi en 2022-2023. Le SRI a notamment développé un concept de file d'attente afin de mieux gérer les inscriptions. Celle-ci a permis l'inscription de près de **3 000** élèves, tant pour les cours régionaux que pour les épreuves locales.

L'équipe du SRI a renforcé la posture de cybersécurité de l'organisation, en mettant en place plusieurs mesures provenant du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), et d'autres systèmes de référence du marché. Deux postes ont également été ajoutés dans l'équipe afin de veiller à la sécurité des systèmes du CSSP.

Près de **550 000 $** ont été investis dans l'infrastructure du CSSP afin de respecter les normes de sécurité et pour prévenir la vétusté des équipements de réseaux et de serveurs.

En plus des budgets d'investissements récurrents de près de **2,1 M$** pour maintenir le parc numérique à jour, un montant de **1,9 M$** a été investi afin de résorber en partie le déficit de maintien du parc.

De plus, le SRI a mis en place un nouveau processus de validation des antécédents judiciaires utilisant un système de signature électronique qui accélère grandement le temps de traitement de la vérification. En retirant le formulaire papier, le processus qui prenait parfois plusieurs semaines se compte maintenant en quelques jours.

5. Annexes du rapport annuel

Annexe A : Rapport du protecteur de l'élève

30/09/2023

Rapport annuel

2022-2023

Louise Chenard
PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

INTRODUCTION

En vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après : « **LIP** »): « Le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. »

On trouvera ci-après l'état des activités effectuées par la protectrice de l'élève du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après : « **CSSP** »), au titre de l'année 2022-2023 ie terminant le 28 août 2023. C'est notre deuxième et dernier rapport annuel déposé au conseil d'administration (ci-après « **CA** ») du CSSP.

Nous avons reçu cette année 164 plaintes qui ont été traitées par le Service aux parents ou par la protectrice de l'élève. C'est presque le double en termes de traitement des plaintes. L'an passé nous avons dénombré 84 plaintes. Il va sans dire que ce fut une année exigeante tout particulièrement les mois d'août, septembre, mai et juin.

Nous ne faisons pas de distinction entre une plainte recevable ou pas ou une plainte fondée ou pas. Nous répondons aux parents ou aux élèves, nous ouvrons un dossier et nous les dirigeons vers la bonne instance en restant disponible s'il y a lieu d'intervenir. Cette approche permet de soutenir le plaignant dans sa démarche, de le conseiller au besoin, de suivre sa plainte et de lui éviter de tout répéter si jamais la plainte nous revient.

Ce rapport contient cinq tableaux. Le tableau 1 présente le pourcentage de plaintes par secteur. Le tableau 2 présente les plaintes par niveau d'enseignement. Le tableau 3 se concentre sur le motif des plaintes. Nous avons dénombré plus de 18 motifs que nous avons répartis selon la clientèle scolaire. Au tableau 4 nous avons relevé les plaintes les plus nombreuses. L'analyse se concentre autour des plaintes les plus nombreuses et un paragraphe à part détaille les plaintes d'intimidation et de violence. Le tableau 5, présente une synthèse des trois avis déposés au CA et les décisions prises par ce dernier en lien avec nos recommandations.

Nous voulons souligner le travail d'équipe accompli, tout particulièrement, par le Service aux parents. L'ouverture et la disponibilité du personnel du CSS est à souligner. Le Service du secrétariat général et des communications, les directions de services et les directions d'établissements travaillent en complémentarité avec la protectrice de l'élève afin de fournir des réponses aux élèves et aux parents qui portent plainte. Ce travail d'équipe permet de trouver des solutions pour le bien des élèves et contribue indirectement à leur réussite éducative.

Je dois également relever l'apport important, cette année, de la direction générale et de la direction des ressources éducatives pour leur implication dans le dossier des transferts d'école. Nous reviendrons sur ce sujet qui nous a occupé grandement au mois de mai.

RAPPORT STATISTIQUE

Tableau 1 – Nombre et pourcentage de plaintes par secteur

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)	FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)	TOTAL
161	3	164
98 %	2 %	100 %

Les plaintes proviennent essentiellement du secteur des jeunes. Dans le tableau 2, vous retrouverez la répartition selon le niveau d'enseignement.

Tableau 2 - Statistiques - plaintes par niveau d'enseignement

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	SECONDAIRE	FP
81	**79**	**3**
49 %	**49 %**	**2 %**

Cette année est un peu particulière car les plaintes provenant du secondaire ont fait un bond important. Il y a eu, tant au primaire qu'au secondaire, des dossiers impliquant plusieurs parents pour une même problématique. Les plaintes au secondaire sont passé de 35 % à 49 % du total cette année. La population étudiante au secondaire compte pour 35 % des effectifs. Les motifs de plainte sont variés mais on remarque une augmentation des plaintes touchant le transport au secondaire. On retrouve la nature des plaintes au tableau 3.

Tableau 3 – Nature de la plainte selon le niveau

NATURE	PRÉSCOL ET PRIM	PRÉSCOL ET PRIM EHDAA	SEC	SEC EHDAA	FP-FGA	TOTAL
INTIMIDATION-VIOLENCE	5		2			**7**
TRANSPORT SCOLAIRE	7	3	10			**20**
SANTÉ-SÉCURITÉ	3		2			**5**
INSCRIPTION-ADMISSION			1			**1**
CLASSEMENT	3	1	6	2		**12**
SUSPENSIONS	1		1	1		**3**
ENVERS LA DIRECTION	4		3	1		**8**
ENVERS LES ENSEIGNANTS	8	1	5	7	2	**23**
ENVERS LE PERSONNEL AUTRE QU'ENSEIGNANT	4		2			**8**
RÉVISION DE DÉCISION	6		1			**7**
SERVICES À L'ÉLÈVE		5		8		**13**
AUTRES (communication et information, règlement)			3			**3**
TRANSFERT D'ÉCOLE	3	24	5	1		**33**
RETRAIT PROG OU OPTION			11			**9**
RÈGLEMENTS	1		2			**3**
ORGANISATION SCOLAIRE	2			2		**4**
SITUATION INACCEPTABLE		1	1	2		**4**
RENVOI DU CSS					1	**1**
TOTAL	**48**	**34**	**55**	**24**	**3**	**164**

* : EHDAA – élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Tableau 4 – Les plaintes les plus fréquentes

PLAINTES	NOMBRE	POURCENTAGE (84)
SERVICES À L'ÉLÈVE	13	8 %
TRANSPORT SCOLAIRE	20	12%
ENVERS LE PERSONNEL (Tous)	39	24 %
TRANSFERT D'ÉCOLE	33	20 %
RETRAIT DE PROGRAMME	11	7 %
CLASSEMENT	12	7 %
TOTAL	**128/164**	**78 %**

ANALYSE DES PLAINTES

Nous commenterons le tableau 4 des plaintes et donnerons, dans certains cas, des exemples. De ces constats nous sommes en mesure de dégager certains constats et explications de la teneur de ces plaintes.

Services à l'élève (8%)

Il y a des situations qui demeurent insolubles faute de ressources suffisantes ou d'incompréhensions mutuelles. Cette année il n'y a pas eu comme tel des plaintes sur la pénurie des professionnels.le.s. L'intégration de certains élèves HDAA en classe ordinaire fut très difficile et les parents dénoncent l'absence de stratégies de l'école pour accompagner et encadrer un élève qui a des troubles d'anxiété ou d'opposition ou ayant un TDAH ou un trouble de comportement. Ces mêmes parents déplorent les délais pour la mise en place de moyens pour aider les jeunes à intégrer la classe ordinaire.

Nous avons eu également une plainte qui a généré la préparation d'un avis qui ne fut ensuite pas déposé au CA puisque, ayant pris connaissance de l'avis, le parent a choisi de retirer sa plainte. Essentiellement, le parent trouvait qu'il y avait plusieurs manquements par rapport aux objectifs du programme pour un élève en déficience intellectuelle moyenne.

Nous partageons une inquiétude qui ne doit pas rester sans action. Il arrive que le personnel scolaire invite les parents à médicamenter leur enfant parce qu'il présente des comportements problématiques ou dérangeants. Or, nous estimons qu'il y a une différence entre recommander au parent d'obtenir un avis médical et lui dire que son enfant a besoin de Ritaline. Le personnel scolaire n'est pas en droit d'offrir un avis médical et cette pratique doit cesser. Il faut sensibiliser le personnel à cet égard.

Transport scolaire (12%)

C'est toujours le dossier chaud de la rentrée. Le Service du transport reçoit un nombre important de demandes de toutes sortes. Voici quelques exemples : la longueur d'un trajet; demande de changement d'arrêt; absence de transport lorsque l'élève change de programme; conflits avec un chauffeur et l'accès à des places disponibles. Ces plaintes furent traitées selon la Politique de transport et des solutions furent trouvées. Il n'y a eu aucun avis de notre part sur ce sujet.

Envers le personnel : direction d'école, personnel enseignant et de soutien (24%)

On observe une augmentation du nombre de plaintes envers le personnel. Est-ce un effet de la COVID ? Certains parents manquent de patience et s'attendent à des résultats rapides. Il faut dire qu'il y a eu beaucoup de mouvement de personnel dans certaines classes. Il y a eu des démissions, des grossesses, des maladies et des remplaçant.es dans les classes en attendant de trouver un ou une enseignante qualifiée. C'est une situation anxiogène pour les élèves et indirectement pour les parents. Les directions et le Service des ressources humaines font des efforts importants pour combler les postes vacants ou trouver des remplaçants temporaires mais cela ne change pas les difficultés que cela occasionne au quotidien pour les élèves.

Il y a des parents qui dénoncent qu'un membre du personnel n'est pas adéquat ou nomment un manque de soutien ou d'empathie et, cela revient souvent, le manque de communication de la part de l'enseignant.e ou de la direction ou d'un employé de soutien. Parfois, c'est un parent qui n'est pas d'accord avec la sanction ou un geste posé ou un suivi ou l'absence de suivi de la direction. Exceptionnellement, un parent se plaint qu'un enseignant est hostile envers un élève.

Pour ce qui est des plaintes de cette nature, la gestion des relations de travail ne relèvent pas de nos attributs et nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur la qualité de la prestation de travail d'un.e employé.e ou sur une possible imposition de sanction disciplinaire. Nous aidons le parent à formuler sa plainte de la bonne façon et au bon palier ou à s'assurer qu'il obtienne des réponses soit de la direction de l'école ou du Service aux parents. Par ailleurs, certaines plaintes concernent les employé.e.s d'un mandataire de Sport-études. Ces mandataires sont des entreprises externes et nous n'avons aucune emprise sur les plaintes les touchant. Nous avons par le passé relevé cette difficulté au CSS et celui-ci a abordé la problématique avec le Ministère sans succès. Nous décrions sur la place publique l'absence d'encadrement du volet sportif dans les écoles mais on refuse de donner un peu de pouvoir à la direction d'école pour régler des plaintes provenant des parents ou des élèves-athlètes. Il y a là une incohérence!

Il arrive parfois que le parent accompagne son mécontentement avec des menaces d'aller aux médias ou au ministère de l'Éducation. Parfois les échanges avec la direction sont difficiles. Il y a trop de témoignages d'incidents où les parents ou les élèves manquent de respect dans leurs rapports avec l'école ou font des demandes accompagnées de menaces. Les relations école-famille doivent être travaillées et la première porte d'entrée pour établir un climat de confiance

demeure celle d'une communication de qualité. Les élèves seront les grands gagnants et les équipes-école sentiront qu'ils ont des coudées franches!

Transfert d'école (20%)

Les plaintes touchant les transferts d'élèves d'une école vers une autre ont généré un nombre important de plaintes en grande partie provenant de parents d'élèves HDAA au primaire ou de parents du préscolaire dont les enfants doivent être transportés vers une autre école que celle du quartier. Il y a eu des parents très déçus mais qui ont compris les raisons de ces transferts.

Toutefois, un groupe de parents HDAA se sont mobilisés pour contester le déplacement de certaines classes vers une autre école, où leurs enfants seront transférés pour l'année scolaire subséquente. Ces parents étaient déterminés dans leur démarche à maintenir le statu quo.

Le CSS a rencontré les parents dans un premier temps pour expliquer les raisons de ce remaniement des points de service au CSS. Les parents n'ont pas accepté ces explications. Une deuxième rencontre a eu lieu en présence de la direction générale et la direction du Service éducatif et le Service aux parents. La rencontre fut émouvante et a donné lieu à une réflexion en profondeur. Le CSS a décidé de revoir son plan initial à la lumière des témoignages à la grande satisfaction des parents concernés.

Des parents déterminés, un centre de services à l'écoute, une réévaluation de la décision initiale, nous avons rarement vu un tel dénouement et nous tenons à féliciter toute l'équipe impliquée à ce brassage d'idées et d'échanges pour arriver à une décision courageuse. Nous soulignerons également l'engagement des parents envers leur enfant handicapé et leur ténacité à veiller au bien-être des leurs.

Retrait d'un programme ou d'une option (7%)

Il y a eu un groupe de parents qui a contesté la décision prise par la direction de mettre fin au contrat de la personne responsable d'une concentration sportive. Nous avons partagé les résultats de notre enquête et la direction a décidé de réviser sa décision. La concentration sportive est maintenue pour l'année 2023-2024.

Classement (7%)

Il y a eu plusieurs plaintes dont une a nécessité un avis. Le parent contestait la recommandation de reprise de l'année scolaire. Cependant la majorité des plaintes concernaient la majoration des notes par le Ministère à l'examen d'histoire secondaire 4. Beaucoup d'élèves ont échoué leur année malgré une réussite dans le cours. L'épreuve unique du Ministère comptait pour 20 % et la note classe pour 80 %. Toutefois, le Ministère a procédé comme si l'examen valait 50 % en majorant les notes d'échec selon la moyenne du groupe à l'examen. S'en suit une remise en question de la note classe. Le problème a été soumis au service des plaintes du Ministère et le Ministre lui-même a dit qu'il regarderait cela. Il y a un parent qui a déposé une action contre le Gouvernement à la cour des Petites créances et elle fut accueillie.

INTERVENTION RELATIVE À DES CAS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Au cours de l'année 2021-2022, nous avions reçu 13 plaintes touchant la question de l'intimidation et de violence. Pour la présente année 2022-2023, à peine 7 incidents nous furent rapportés. La plupart des plaintes se règlent assez rapidement. Dans un des cas, les parents ont refusé de changer leurs enfants d'école malgré les difficultés relationnelles entre eux et leurs pairs. Il y a eu quelques incidents au niveau du transport. Il y a eu des changements de route et des élèves répartis dans d'autres autobus. Il y a eu une plainte d'un parent qui demandait un meilleur encadrement pour un élève agressif. On relève une plainte contre des élèves ayant tenu des propos racistes entrainant le départ de l'élève d'un programme de Sport-études.

Aucune plainte de cette nature n'a généré un avis au conseil d'administration.

LES AVIS DÉPOSÉS AU CA

Tableau 5 - SYNTHÈSE DES AVIS 03-04-05 et 06

Avis 03	Motif de plainte	Niveau	Recommandation de la protectrice
	Demande de la part d'un parent de réviser une décision selon l'article 220.2, al 2 de la *Loi sur l'instruction publique* impliquant des plaintes envers des employés de l'école et des demandes particulières au CSSP	**Prim**	**Recommandation :** Que la direction prenne tous les moyens à sa disposition pour maintenir la confidentialité de l'adresse du plaignant bien que son adresse soit consignée dans le logiciel GPI pour faciliter les communications maison-école. **Recommandation :** Qu'à l'avenir, le Service aux parents cesse de répondre à toutes les demandes du parent et la redirige, selon la plainte, auprès des personnes suivantes : la responsable du service de garde s'il y a lieu, l'enseignante, la direction-adjointe et si l'insatisfaction persiste, la direction de l'établissement. **Recommandation :** Que les accusations de violence institutionnelle cessent de la part du parent.
	Décision du Conseil d'administration :		

	Demande de la part d'un parent de réviser une décision selon l'article 220.2, al 2 de la *Loi sur l'instruction publique* impliquant des plaintes envers des employés de l'école et des demandes particulières au CSSP. Il est proposé de prendre acte de l'avis reçu de la protectrice. Proposition adoptée à l'unanimité		
Avis 04	**Motif de plainte**	**Niveau**	**Recommandation de la protectrice**
	Plainte d'un parent en application de l'article 220.2, al 2 de la *Loi sur l'instruction publique* portant sur une décision du Service de transport qui refuse de modifier un arrêt d'autobus.	**Prim**	**Nous recommandons** que le compromis suivant soit mis en place par le Service du transport : - La proposition du Service pour le transport du matin soit retenue et que la fratrie accompagne leur petit frère les matins jusqu'à leur école pour prendre l'autobus; - Que l'adresse familiale soit l'arrêt en après-midi pour l'élève de maternelle. **Nous recommandons** que ce compromis soit annulé si jamais un autre élève venait à s'ajouter à l'arrêt original.
	Décision du Conseil d'administration De prendre acte de l'avis de la protectrice de l'élève et de donner suite à cet avis comme suit : - Donner suite à la recommandation faite dans l'avis pour ce qui est de l'embarquement du matin; - De ne pas donner suite à la recommandation faite dans l'avis pour ce qui est de l'embarquement de l'après-midi et de maintenir l'arrêt actuel en place. Proposition adoptée à la majorité		
Avis 05	**Motif de plainte**	**Niveau**	**Recommandation de la protectrice**

	Plainte d'un parent en application de l'article 220.2, al 2 de la *Loi sur l'instruction publique* portant sur une décision de classement d'une la reprise de la 3e année pour l'année scolaire 2023-2024, contestée par les parents.	**Prim**	**Nous recommandons** de maintenir la recommandation de classement de l'école en classe ordinaire, avec une reprise d'année, à moins d'un changement important. Une reprise de la 3e année est envisagée et la décision finale sera transmise aux parents à la fin juin. Cette décision ne pourra pas être contestée vu le présent avis. Il faut également préciser que ce classement sera maintenu même si l'élève change d'école au sein du CSSP.
	Décision du Conseil d'administration De prendre acte de l'avis de la protectrice de l'élève et de maintenir la recommandation de reprise d'année. La proposition est adoptée à l'unanimité.		
Projet d'Avis 06	**Motif de plainte**	**Niveau**	**Recommandation de la protectrice**
	Plainte d'un parent en application de l'article 220.2, al 2 de la *Loi sur l'instruction publique* autour des services à l'élève rendus par l'école à leur enfant ayant un diagnostic de déficience intellectuelle moyenne.	**Prim hdaa**	Nous avons déposé cinq recommandations en lien avec cette plainte. Nous demandons au Secrétariat général de prendre considération celles-ci.
	L'avis ne fut pas déposé au CA, le parent ayant retiré sa plainte après en avoir pris connaissance.		

CONCLUSION

Ce fut un honneur d'avoir exercé le rôle de protectrice de l'élève pour le Centre de services scolaires des Patriotes. Nous sommes fières du travail accompli au service de l'élève. Notre démarche a toujours eu pour cible le bien de l'élève parfois malgré le mécontentement des parents. Nous sommes dans une période plus difficile où l'insécurité est présente et l'inquiétude suit de proche. Ainsi, les plaintes sont plus nombreuses et deviennent un exutoire pour exprimer son mécontentement. Ce n'est pas entièrement négatif en soi car de ces plaintes émergent des changements qui sont au bénéfice de l'élève. Elles peuvent aussi susciter une réflexion sur les pratiques dans un milieu au bénéfice de tous les élèves. Bref, il y a un dialogue qui s'établit qui, ultimement peut créer des ponts entre l'école et la famille.

MOT DE LA FIN

Le volume des plaintes a doublé cette année. Ce fut très exigeant et ce, jusqu'à la toute fin. Grâce au travail du Service aux parents, du Service du secrétariat général et des communications et à la coopération des directions d'établissement ou de service, les différends furent traités avec diligence selon les règlements et les politiques du CSSP.

Nous avons été témoin, spectatrice et intervenante dans une démarche de résolution de problème inédite provenant d'un groupe de parents d'élèves handicapés.

Les plaintes sont variées mais la plus grande préoccupation touche la relève du personnel à tous les niveaux du personnel de soutien à la direction des établissements. Le défi des centres de services sera de trouver des mécanismes et des programmes pour arrêter l'hémorragie des départs et des arrêts de travail pour épuisement professionnel. Nos jeunes enseignant.e.s quittent de plus en plus tôt la profession, les profesionnel.le.s et le personnel de soutien quittent l'éducation pour la santé ou les cabinets privés. Collectivement, nous devrons identifier les causes et trouver des solutions innovantes et stimulantes. Le cœur de l'essor de notre société passe par la qualité de l'éducation prodiguée. C'est l'affaire de tous!

Soumis respectueusement,

Louise Chenard

Louise Chenard,
Protectrice de l'élève
Centre de services scolaire des Patriotes

Annexe B : États financiers 2022-2023

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 juin 2023

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
SITUATION FINANCIÈRE	8
RÉSULTATS	9
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	10
VARIATION DE LA DETTE NETTE	11
FLUX DE TRÉSORERIE	12
NOTES COMPLÉMENTAIRES	13
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	35

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 7867099926 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond, Chabot, Grant, Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Luc Lapointe,
Directeur général

Marie-Andrée Thibault, CPA
Directrice du Service des ressources financières

Lieu : Saint-Bruno-de-Montarville Date : Le 13 octobre 2023

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration du
Centre de services scolaire des Patriotes

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « l'organisme scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme scolaire au 30 juin 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le centre de services scolaire a comptabilisé une subvention à recevoir. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur les obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux revenus de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que le centre de services scolaire a adopté les nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », le 1er juillet 2022. Ces nouveaux chapitres doivent être appliqués prospectivement et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par le centre de services scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers du centre de services scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiées en date du 20 octobre 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme scolaire;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme scolaire à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 13 octobre 2023

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin	2023	2022 (redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	28 012 416 $	5 535 695 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	44 411 879	60 964 808
Subvention d'investissement à recevoir	685 897 667	489 419 072
Taxe scolaire à recevoir	890 867	666 495
Débiteurs (note 4)	8 021 310	5 696 192
Stocks destinés à la revente	58 405	19 777
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	767 292 544	562 302 039
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge du CSS	-	7 000 000
Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 5)	206 116 000	121 821 628
Créditeurs et frais courus (note 6)	88 145 492	74 324 226
Subventions d'investissement reportées (note 7)	607 330 553	468 844 354
Revenus perçus d'avance	1 867 552	1 221 179
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	19 601 319	19 152 888
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	390 944 345	355 919 141
Passif au titre des sites contaminés (note 10)	225 000	-
Autres passifs (note 11)	78 424 595	80 258 853
TOTAL DES PASSIFS	1 392 654 856	1 128 542 269
DETTE NETTE	(625 362 312)	(566 240 230)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	652 127 089	528 868 898
Stocks de fournitures	1 020 741	909 217
Charges payées d'avance	976 934	753 434
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	654 124 764	530 531 549
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	28 762 452 $	(35 708 681) $

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Obligations contractuelles (note 15)
Éventualités (note 16)
Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

Exercice clos le 30 juin	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022 (redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)	379 206 034 $	396 436 519 $	367 742 503 $
Subvention d'investissement	1 009 365	46 626 915	582 428
Autres subventions et contributions	565 000	259 433	466 076
Taxe scolaire	42 401 603	42 036 020	40 646 945
Droits de scolarité et frais de scolarisation	505 000	653 012	626 388
Ventes de biens et services	28 873 391	31 408 167	29 253 080
Revenus divers	3 658 470	4 418 858	5 591 585
Amortissement des subventions d'investissement reportées	21 223 572	40 493 322	19 639 243
TOTAL DES REVENUS	477 442 435	562 332 246	464 548 248
CHARGES (note 17)			
Activités d'enseignement et de formation	227 333 708	224 078 434	215 337 748
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	118 844 342	116 542 509	104 088 340
Services d'appoint	53 641 886	56 598 929	51 184 414
Activités administratives	18 781 323	19 083 398	16 400 500
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	45 730 516	55 220 790	50 861 795
Activités connexes	12 845 373	25 917 122	11 611 287
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	263 637	448 431	901 929
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(28 500)	(32 326)
TOTAL DES CHARGES	477 440 785	497 861 113	450 353 687
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 650 $	64 471 133 $	14 194 561 $

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

Exercice clos le 30 juin	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022 (redressé)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	24 680 797 $	24 680 797 $	6 824 408 $
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	(60 389 478)	(56 727 650)
SOLDE REDRESSÉ	24 680 797	(35 708 681)	(49 903 242)
Excédent de l'exercice	1 650	64 471 133	14 194 561
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	49 363 244 $	28 762 452 $	(35 708 681) $

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 30 juin	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022 (redressé)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	- $	(491 429 636) $	(422 258 205) $
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	(74 810 594)	(71 770 090)
SOLDE REDRESSÉ	**-**	**(566 240 230)**	**(494 028 295)**
Excédent de l'exercice	1 650	64 471 133	14 194 561
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(108 806 533)	(147 592 256)	(106 934 052)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 102 061	24 334 065	21 414 819
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(28 500)	(32 326)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	28 500	38 100
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(87 704 472)	(123 258 191)	(85 513 459)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	-	(335 024)	(893 037)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(87 702 822)	(59 122 082)	(72 211 935)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	**(87 702 822) $**	**(625 362 312) $**	**(566 240 230)** $

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 juin	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	64 471 133 $	14 194 561 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	129 377	(13 493)
Provision pour avantages sociaux futurs	448 431	901 929
Stocks et charges payées d'avance	(335 025)	(893 037)
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(40 493 322)	(19 639 243)
Amortissement des frais reportés liés à la dette	233 049	223 937
Amortissement des immobilisations corporelles	24 334 065	21 414 818
Charge de désactualisation	3 320 381	3 040 504
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(28 500)	(32 326)
Autres éléments hors trésorerie – terrain reçu à titre gratuit	-	(3 375 000)
Excédent de l'exercice ayant un effet sur la trésorerie	52 079 589	15 822 650
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 14)	6 716 795	(18 424 359)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	58 796 384	(2 601 709)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(148 434 690)	(117 193 547)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	28 500	38 100
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(148 406 190)	(117 155 447)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	64 421 000	58 394 000
Remboursement de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	(29 628 845)	(26 899 398)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(7 000 000)	(29 300 000)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	84 294 372	121 821 628
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	112 086 527	124 016 230
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	22 476 721	4 259 074
Encaisse au début de l'exercice	5 535 695	1 276 621
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	28 012 416 $	5 535 695 $

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire) a été constitué le 1er juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon *le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provicion pour le régime rétrospectif de la Comission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, la provision des offres salariales gouvernementales et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le centres de services scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure
À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du centre de service scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière du centre de service scolaire.

Le centre de services scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Actifs financiers
Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir
Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse au centre de services scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse au centre de service scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement, des indemnités de départ et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif. La variation de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisés à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont reconnus:
- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à un estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. Le centre de services scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées:
- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Elles sont comptabilisées au coût et inclut les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

	Périodes
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	25 à 40 ans (1)
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Autres équipements	10 ans
Autres	
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

(1) Une nouvelle "composante OMHS" a été crée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée de vie estimative restante de l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis. Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MÉQ sont constatées dans l'exercice où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MÉQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MÉQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subventions d'investissement reportées » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des subventions d'investissement reportées ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité, frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité, frais de scolarisation, vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu en autant que les conditions suivantes sont remplies:

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de Comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que l'augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale, qui font ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

Conformément aux nouvelles exigences, le centre de services scolaire doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

3. Modifications comptables (suite)

État des résultats	**2023**		**2022 (redressé)**
Revenus			
Subvention d'investissement	46 626 914	$	-
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	17 704 269		-
Total des revenus	64 331 183		-
Charges			
Augmentation des activités relatives aux biens meubles et immeubles	3 941 705		3 661 828
Excédent (Déficit) de l'exercice	60 389 478		(3 661 828)

État de l'excédent (déficit) accumulé	**2023**	**2022**
Déficit accumulé lié aux activités au début	(60 389 478)	(56 727 650)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin	-	(60 389 478)

État de la situation financière	**2023**		**2022**
Actifs financiers			
Augmentation de la subvention d'investissement à recevoir	70 472 718		-
Total des actifs financiers	70 472 718		-
Passifs			
Augmentation de la subvention d'investissement reportée	6 141 535		-
Augmentation des autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	70 472 718		74 810 594
Augmentation du total des passifs	76 614 253		74 810 594
Augmentation de la dette nette	(6 141 535)		(74 810 594)
Actifs non financiers			
Augmentation des immobilisations corporelles	6 141 535		14 421 116
Augmentation du déficit accumulé à la fin	-		(60 389 478)
État de la variation de la dette nette			
Augmentation de la dette nette au début	(74 810 594)		(71 770 090)
Excédent (Déficit) de l'exercice	60 389 478		(3 661 828)
Augmentation des immobilisations corporelles	8 279 581		621 324
Augmentation de la dette nette à la fin	(6 141 535)	$	(74 810 594)

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

3. Modifications comptables (suite)

Une subvention à recevoir totalisant 70 472 718 $ a été comptabilisée au 30 juin 2023 dont 6 141 535 $ dans les revenus reportés et 64 331 183 $ à titre de revenus au cours de l'exercice.

Instruments financiers
Le 1er juillet 2022, le centre de services scolaire a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par le centre de services scolaire avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

4. Débiteurs

	2023		2022 (redressé)	
Comptes clients	7 787 955	$	2 440 092	$
Provision pour mauvaises créances	(552 909)		(514 108)	
	7 235 046		1 925 984	
Congés sabbatiques	146 937		146 937	
Taxes à la consommation	-		3 219 386	
Autres	639 327		403 885	
	8 021 310	$	5 696 192	$

5. Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesses de subvention

Les marges de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le Centre de services scolaire dispose de trois marges dont une pour les dépenses de fonctionnement, une pour les dépenses d'investissement et une pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société Québécoise des Infrastructures. La marge de crédit de fonctionnement est faite auprès d'une institution financière tandis que celles pour les dépenses et les projets d'investissement sont avec le Fonds de financement. Une nouvelle entente de services bancaires d'un an a pris effet fin le 1er juillet 2023 et est renouvelable pour deux périodes additionnelles d'un an à l'échéance.

Le crédit maximal autorisé au 30 juin 2023 est de 401 879 379 $ (376 364 987 $ au 30 juin 2022). Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023.

6. Créditeurs et frais courus

	2023		2022 (redressé)	
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	44 408 806	$	41 810 395	$
Fournisseurs	26 448 735		20 097 923	
Retenues sur contrats	11 536 479		7 697 782	
Taxes à la consommation à payer	38 392		-	
Intérêts courus sur emprunt temporaire	811 931		-	
Intérêts courus sur la dette à long terme	3 278 475		2 960 943	
Congés sabbatiques	1 443 456		1 528 095	
Dépôts de soumission	179 218		229 088	
	88 145 492	$	74 324 226	$

7. Subventions d'investissement reportées

	2023	2022 (redressé)
Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ	594 321 344 $	461 646 180 $
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires	6 867 674	7 198 174
Subventions d'investissement reportées - financement OMHS	6 141 535	-
	607 330 553 $	468 844 354 $

Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:

	2023	2022 (redressé)
Solde au début de l'exercice	7 198 174 $	7 763 042 $
Apports de l'exercice	467 996	270 591
Amortissement de l'exercice	(798 496)	(835 459)
Solde à la fin de l'exercice	6 867 674 $	7 198 174 $

8. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2023	2022 (redressé)
Congés de maladie	4 029 688 $	4 125 944 $
Vacances	10 488 495	10 126 853
Heures supplémentaires accumulées	493 120	455 972
Indemnités de départ	349 055	432 483
Assurance-traitement	471 636	314 695
Autres congés sociaux	685 301	694 811
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	3 084 024	3 002 130
	19 601 319 $	19 152 888 $

9. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2023	2022 (redressé)
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1er septembre 2023 et 1er novembre 2047 (1er décembre 2022 et 1er février 2047 au 30 juin 2022) et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 % et 4,4010 % (0,686 % et 3,271 % au 30 juin 2022).	392 653 994 $	357 505 397 $
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(1 709 649)	(1 586 256)
	390 944 345 $	355 919 141 $

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets auprès du Fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

	Capital	Intérêts
2023 - 2024	44 793 309 $	11 008 465 $
2024 - 2025	68 212 770	9 423 289
2025 - 2026	18 397 846	8 230 137
2026 - 2027	36 544 035	7 483 421
2027 - 2028	52 142 035	6 274 893
2028 - 2029 et suivants	172 563 999	50 408 956
	392 653 994 $	92 829 161 $

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

10. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entrainé la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et métalloïdes ainsi que des paramètres intégrateurs (HP C10 - C50) résultant de l'usage du site par la CSSP.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

10. Passif au titre des sites contaminés (suite)

	2023		2022 (redressé)	
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	150 000	$	-	$
Majoration	75 000		-	
Recouvrements nets			-	
	225 000	$	-	$

11. Autres passifs

	2023		2022 (redressé)	
Provision relative aux offres salariales	4 131 194	$	1 497 751	$
Fonds à destination spéciale	2 407 065		2 538 423	
Provision pour passif éventuel	765 739		668 234	
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	660 000		660 000	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante (note 12)	70 472 718		74 810 594	
Autres	(12 121)		83 851	
	78 424 595	$	80 258 853	$

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiment.

Le Centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial pour lequel une obligation liée à la mise hors service est présentée aux états financiers.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023		2022 (redressé)	
Solde au début	-	$	-	$
Redressement du solde au début	74 810 594		71 770 090	
Moins: Obligations réglées	-		-	
Charge de désactualisation	3 320 381		3 040 504	
Moins: Révision des estimations	(7 658 257)		-	
Solde à la fin	70 472 718	$	74 810 594	$

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales hypothèses utilisées pour fins d'actualisation

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 33 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées en 2022-2023 pour les OMHS déterminées sont les suivantes :

Désamiantage	
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54%
Période d'actualisation [1]	De 0 an à 63 ans
Taux d'inflation	3,04%

[1] La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 121 517 319 $ (109 308 643 $ au 31 mars 2023).

Une contribution financière de 70 472 718 $ a été octroyée relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 64 331 183 $ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

L'impact net des obligations liées à la mise hors service dans les surplus constatés à l'état des revenus et des dépenses est un excédent de 60 389 478 $ pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (un déficit de 3 661 828 $ pour l'exercice clos le 30 juin 2022).

13. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars								
	Terrains	Aménagements de terrains	Bâtiments	OMHS	Améliorations majeures aux bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Coût								
Solde au 30 juin 2022 (redressé)	29 152	20 287	473 290	31 504	227 803	34 389	5 235	821 660
Acquisitions		3 365	107 159	(7 658)	33 865	10 692	169	147 592
Dispositions et immobilisations entièrement amorties	-	-	-		-	(4 285)	-	(4 285)
Solde au 30 juin 2023	29 152	23 652	580 449	23 846	261 668	40 796	5 404	964 967
Amortissement cumulé								
Solde au 30 juin 2022 (redressé)	-	4 185	211 650	17 083	37 983	17 071	4 819	292 791
Amortissement	-	1 064	7 922	621	6 965	7 539	223	24 334
Immobilisations entièrement amorties	-	-	-		-	(4 285)	-	(4 285)
Solde au 30 juin 2023	-	5 249	219 572	17 704	44 948	20 325	5 042	312 840
Valeur comptable nette								
Solde au 30 juin 2022 (redressé)	29 152	16 102	261 640	14 421	189 820	17 318	416	528 869
Solde au 30 juin 2023	29 152	18 403	360 877	6 142	216 720	20 471	362	652 127

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 206 182 385 $ (144 033 623 $ au 30 juin 2022) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 173 745 491 $ (101 630 821 $ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 1 440 591 $ (6 844 122 $ au 30 juin 2022) pour des aménagements de terrains et 30 996 304 $ (35 558 680 $ au 30 juin 2022) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 29 762 420 $ (22 946 597 $ au 30 juin 2022) qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

14. Flux de trésorerie

	2023		2022 (redressé)	
Intérêts payés au cours de l'exercice	17 111 363	$	9 358 536	$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	761 768	$	136 267	$

15. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la construction, rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 70 671 500 $ au 30 juin 2023 (96 052 440 $ au 30 juin 2022).

Le Centre de services scolaire était en négociation au 30 juin 2023 pour les contrats pour le transport scolaire et aucun engagement n'a été constaté (15 783 102 $ au 30 juin 2022). Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice seront revus en vertu des négociations.

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 16 843 384 $ au 30 juin 2023 (13 498 536 $ au 30 juin 2022). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation:

2023-2024	9 748 159	$
2024-2025	4 272 877	$
2025-2026	2 635 420	$
2026-2027	139 060	$
2027-2028	47 868	$

Le Centre de services scolaire s'est engagé auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats à exécution sur demande et de contrat à commandes pour un montant total de 6 170 962 $ (7 486 068 $ au 30 juin 2022). Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

2023-2024	4 600 064	$
2024-2025	1 116 810	$
2025-2026	454 088	$

15. Obligations et droits contractuels (suite)

Une somme de 77 950 $ (127 642 $ au 30 juin 2022) est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

À l'exception des sommes découlant de l'encadrement des stagiaires, les coûts des obligations contractuelles incluent les taxes de vente provinciales et fédérales nettes des ristournes.

Droits contractuels
L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 92 829 161 $ sur une période de 24 ans et se détaille come suit:

2023-2024	11 008 465 $
2024-2025	9 423 289 $
2025-2026	8 230 137 $
2026-2027	7 483 421 $
2027-2028	6 274 893 $
2028-2029 et suivantes	50 408 956 $

16. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2023, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 1 073 077 $ (989 178 $ au 30 juin 2022). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 765 739 $ (668 234 $ au 30 juin 2022) a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations
Au 30 juin 2023, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

17. Charges

	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION		
Éducation préscolaire	18 502 338 $	18 667 025 $
Enseignement primaire	105 624 028	102 303 696
Enseignement secondaire général	66 687 018	63 151 643
Formation professionnelle	7 498 694	6 862 605
Enseignement particulier	21 451 302	20 489 586
Formation des adultes	4 315 054	3 863 193
	224 078 434 $	215 337 748 $

17. Charges (suite)

	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	30 466 482 $	27 428 014 $
Moyens d'enseignement	6 694 772	6 336 532
Services complémentaires	37 952 035	36 429 302
Services pédagogiques et de formation d'appoint	26 537 488	23 797 773
Animation et développement pédagogiques	4 315 929	2 951 815
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 335 601	986 455
Activités sportives, culturelles et sociales	9 240 202	6 158 449
	116 542 509 $	104 088 340 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	80 325 $	70 500 $
Services alimentaires	86 519	62 671
Transport scolaire	26 559 742	23 129 805
Services de garde	29 872 343	27 921 438
	56 598 929 $	51 184 414 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil d'administration et comités	109 638 $	89 865 $
Gestion	15 293 118	13 124 401
Services corporatifs	3 597 094	3 121 192
Perfectionnement	83 548	65 042
	19 083 398 $	16 400 500 $
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	8 337 202 $	7 931 086 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	28 210 531	23 883 414
Entretien ménager	9 598 674	10 800 335
Consommation énergétique	5 477 785	5 385 604
Location d'immeubles	464 447	258 953
Protection et sécurité	828 891	513 292
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 303 260	2 089 111
	55 220 790 $	50 861 795 $

17. Charges (suite)

	2023	2022 (redressé)
ACTIVITÉS CONNEXES		
Intérêts sur la dette à long terme	10 752 377 $	8 534 586 $
Autres frais de financement	6 909 568	1 216 712
Projets spéciaux	813 914	369 109
Rétroactivité	5 751 129	102 243
Droits de scolarité et ententes	219 846	154 464
Sécurité d'emploi	33 038	25 902
Variation des provisions	129 376	129 840
Prêts de services	1 307 874	1 078 431
	25 917 122 $	11 611 287 $

18. Opérations entre apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis soit à son contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

19. Gestion des risques et risques financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

19. Gestion des risques et risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs financiers du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, tandis que les emprunts à court terme portent intérêt à taux variable.

Le centre de services scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % (1 % en 2022) du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 2 050 000 $ (1 250 000 $ au 30 juin 2022).

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin

	2023	2022
Charges par nature		
Rémunération		
Personnel cadre et administrateurs	26 255 568 $	21 676 353 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	217 891 690	202 395 075
Personnel professionnel	19 087 194	17 214 877
Personnel de soutien	77 754 293	73 984 507
Variation des avantages sociaux futurs	448 431	901 929
Contributions de l'employeur	42 311 024	39 020 615
	383 748 200	355 193 356
Frais de déplacement	708 856	488 380
Fournitures et matériel	14 521 161	15 006 896
Services, honoraires et contrats	52 213 278	44 619 116
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	25 022 842	21 220 893
Autres charges	21 675 276	10 195 546
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(28 500)	(32 326)
	114 112 913	91 498 505
TOTAL DES CHARGES	497 861 113 $	446 691 861 $

Annexe C : Liste des représentants du Comité de parents

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

COMITÉ DE PARENTS

LISTE DES REPRÉSENTANTS 2022-2023

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Albert-Schweitzer / St-Bruno	Isabelle Bernier-Turgeon
Antoine-Girouard / Boucherville	Véronique De Foy
Arc-en-Ciel / Sainte-Julie	Marie-Andrée Deshaies
Au Cœur-des-Monts / Beloeil	Stéphanie Pelletier
Au-Fil-de-l'Eau / Mont-Saint-Hilaire	Françoise Robert
Aux-Quatre-Vents / Sainte-Julie	Nathalie Picard
Carignan-Salières / Carignan	Ève-Julie Harvey
De Bourgogne / Chambly	Éric Beaudoin
de l'Amitié / Saint-Jean-Baptiste	Michèle Chabot
de l'Aquarelle / Mont-Saint-Hilaire	Aucun
de l'Envolée / Saint-Amable	Claudia Gagnon
De l'Odyssée / Saint-Amable	Yvan Pitre
De La Broquerie / Boucherville	Yves Auffret
de la Chanterelle / St-Basile-le-Grand	Josée Dolbec
de la Mosaïque / St-Basile-le-Grand	Stéphanie Laflamme
de la Passerelle / Chambly	Nicolas Sallio
de la Pommeraie / Mont-Saint-Hilaire	Steve Patenaude
de la Source / Varennes	Vanessa Jean Gaudreault
De Montarville / St-Bruno	Patrick Labrie
De Salaberry / Chambly	Ghislain Noumeyi
des Cœurs-Vaillants / Contrecoeur	Aucun
Des Trois Temps / St-Marc-sur-Richelieu	Isabelle Lagadec
du Carrousel / Varennes	Marie-Andrée Drolet

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
du Grand-Chêne / Sainte-Julie	Marylène Chartier
Du Moulin / Sainte-Julie	Isabelle Ménard
du Parchemin / Carignan	Jérémie Chevalier
du Tourne-Vent / Sainte-Julie	Catherine Goupil
Georges-Étienne-Cartier / St-Antoine-sur-Richelieu	Aucun
Jacques-de-Chambly / Chambly	Charles-Auguste Taschereau
Jacques-Rocheleau / Saint-Basile-le-Grand	Katy Van Den Broele
Jolivent / Beloeil	Audrey Proulx
J.-P. Labarre / Varennes	Sébastien Trudel
L'Arpège / Sainte-Julie	Sonia Tremblay
La Farandole / McMasterville	Rémi Tremblay
La Roseraie / Varennes	Salvatore Mancini
Le Petit-Bonheur / Beloeil	Sabrina Guilbert
Le Rocher / Saint-Amable	Simon Pelletier
Le Rucher / Sainte-Julie	Aucun
Le Sablier / Saint-Amable	Aucun
Le Tournesol / Beloeil	Josée Alary
Les Jeunes Découvreurs / Boucherville	Aucun
les Marguerite / Varennes	Jessika Brazeau
Louis-Hippolyte-Lafontaine / Boucherville	Amélie Doherty
Ludger-Duvernay / Verchères	Jade Vandenbossche-Makombo
Madeleine-Brousseau / Chambly	Aucun
Mère-Marie-Rose / Contrecoeur	Lydia Trudeau
Monseigneur-Gilles-Gervais / St-Bruno	Billy Devault
Notre-Dame / Otterburn Park	Marie-Claude Cyr
Paul-Émile Borduas / Mont-Saint-Hilaire	Jean-François Marcotte
Paul-VI / Boucherville	Marie-Ève Turcotte
Père-Marquette / Boucherville	Karine Dallaire
Pierre-Boucher / Boucherville	Mathieu Giguère
Saint-Charles / Saint-Charles-sur-Richelieu	Roxanne Jeannotte

ÉCOLE	REPRÉSENTANT
Saint-Denis / Saint-Denis-sur-Richelieu	Vanessa Vincent
Sainte-Marie / Chambly	Éric Capuano
Saint-Mathieu / Beloeil	Julie Lavallée
Secondaire École d'éducation internationale / McMasterville	Bao Huong Trinh
Secondaire de Chambly / Chambly	Julie Dépôt
Secondaire de Mortagne / Boucherville	Marie-Ève Turcotte
Secondaire du Grand-Coteau / Sainte-Julie	Francis Gingras
Secondaire du Mont-Bruno / St-Bruno	Sébastien Cormier
Secondaire François-Williams / Saint-Amable	William Martinez Alvarez
Secondaire Le Carrefour / Varennes	Aucun
Secondaire Ozias-Leduc / Mont-Saint-Hilaire	Véronique Luciani
Secondaire Polybel / Beloeil	Sébastien Marcoux
École orientante l'Impact / Boucherville	Aucun
Centre de formation professionnelle des Patriotes	Aucun
Représentant au CCSÉHDAA	Steve Patenaude

Dernière mise à jour : 18 octobre 2023

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

TOUS Patriotes pour la réussite!